



Pantin, le 25 OCT. 2018

**Mesdames et Messieurs les membres du
Comité de pilotage du site Natura 2000
« Boucles de Moisson, de Guernes et
forêt de Rosny »**

Réf : SET/PH/CP/JFA/JL/FK – N°18-0665

Service Expertise Technique

Affaire suivie par : Jeanne LAVIALLE

Tél. : 01 83 65 38 87

Courriel : jlavialle@aev-iledefrance.fr

Objet : Compte-rendu du comité de pilotage du site Natura 2000 des Boucles de Moisson, de Guernes et forêt de Rosny

Madame, Monsieur,

En complément de l'envoi effectué par courrier électronique le 24 octobre 2017, je vous prie de bien vouloir trouver sous ce pli une copie du compte-rendu de la septième réunion du Comité de pilotage du site Natura 2000 des Boucles de Moisson, de Guernes et forêt de Rosny qui s'est tenu le 28 septembre 2017 en mairie de Guernes.

Comme indiqué dans le courrier d'invitation du 26 juin 2017, cette réunion du comité avait pour objet de procéder au renouvellement des mandats pour 3 ans de la collectivité territoriale chargée de la mise en œuvre du document d'objectifs pour ce site Natura 2000.

La seule candidature enregistrée, celle de la Région Île-de-France, a été retenue à l'unanimité par les représentants des collectivités territoriales et de leurs groupements présents à cette réunion. Le quorum étant réuni, ce compte-rendu atteste de la désignation de la Région Île-de-France comme structure porteuse. L'Agence des espaces verts de la Région Île-de-France est ainsi renouvelée pour 3 ans dans ses fonctions d'animation du site Natura 2000, comme prévu par la convention d'objectifs et de moyens entre l'Agence et la Région.

Vous en souhaitant bonne réception, je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

Le Directeur Général

Philippe HELLEISEN

Agence des espaces verts de la Région d'Île-de-France

Cité régionale de l'environnement

90-92 avenue du Général Leclerc – 93 500 PANTIN

Téléphone : 01 83 65 38 00 –

www.aev-iledefrance.fr

Compte rendu du 7^{ème} Comité de pilotage du site Natura 2000 FR 112012 des Boucles de Moisson, de Guernes et forêt de Rosny

- 28 septembre 2017, Mairie de Guernes -

Étaient présents ou représentés,

Madame Marie-Laure HERAULT, Chef du Service environnement, DDT des Yvelines, représentant le préfet des Yvelines
Madame Sylvie FORTEAUX, Chargée de mission Natura 2000, DRIEE, représentant le directeur régional et interdépartemental de l'environnement et de l'énergie d'Ile-de-France
Monsieur Jacques PONET, Chef de l'unité forêt chasse et milieux naturels, DDT des Yvelines, représentant le directeur départemental des territoires des Yvelines
Madame Huguette FOUCHE, Conseillère régionale, représentant la présidente du Conseil régional d'Ile-de-France
Monsieur Richard COUSIN, Technicien espaces naturels, représentant le président du Conseil départemental des Yvelines
Monsieur Didier JOUY, Maire de Freneuse
Monsieur Pascal BRUSSEAU, Maire de Guernes
Monsieur Alain BERTRAND, Maire de Jouy-Mauvoisin
Monsieur le Maire de La Villeneuve en Chevré (mandat donné à Madame SAULE)
Madame Antoinette SAULE, Maire de Lommoye
Monsieur Daniel GOURIOU, Maire de Moisson et Président du Comité de pilotage
Monsieur Gérard OURS, Maire de Mousseaux-sur-Seine
Monsieur Maurice BOUDET, Maire de Rolleboise
Madame Dominique HERPIN-POULENAT, Maire de Vétheuil et Vice-Présidente du Syndicat intercommunal du Parc Naturel Régional du Vexin Français
Monsieur le Président de la Communauté de communes Les portes de l'Ile-de-France (mandat donné à Monsieur GOURIOU)
Madame Claire CHATEAUZEL, Responsable du service Développement Durable, représentant le président de la communauté urbaine GPSEO
Monsieur Jean-François ANTOINE, Chargé de mission écologie, représentant la présidente de l'Agence des espaces verts de la Région Ile-de-France
Monsieur Christian LECAT, Administrateur, représentant le président de la Fédération Interdépartementale des Chasseurs d'Ile-de-France
Monsieur David HERMAN, Chargé d'études agri-environnement, représentant le président de la Chambre Interdépartementale d'Agriculture d'Ile-de-France
Madame Claire BINNERT, Ingénieur environnement, représentant le Délégué du Centre Régional de la Propriété Forestière d'Ile-de-France-Centre
Madame Corinne DUMONT, Naturaliste, représentant la présidente d'Yvelines Environnement
Madame Laurence BOITEUX, Naturaliste, représentant le président du CORIF

Étaient excusés,

Monsieur le Préfet du Val d'Oise
Madame la Directrice régionale de l'Agence de l'Eau Seine Normandie
Monsieur le Président du Conseil Départemental du Val d'Oise
Monsieur le Maire de Boissy-Mauvoisin
Monsieur le Maire de Bonnières-sur-Seine

Agence des espaces verts, Région Île-de-France Service expertise technique

28 septembre 2017

Monsieur le Maire de Breval
Monsieur le Maire de Follainville-Dennemont
Monsieur le Maire de Mantes-la-Jolie
Monsieur le Maire de Méricourt
Monsieur le Maire de Perdreaux
Monsieur le Maire de Rosny-sur-Seine
Monsieur le Maire de Saint-Martin-la-Garenne
Monsieur le Président de la Communauté de communes Vexin Val de Seine
Monsieur le Président de la Fédération des Yvelines pour la pêche et la protection du milieu aquatique
Monsieur le Président de la Fédération du Val d'Oise pour la pêche et la protection du milieu aquatique
Monsieur le Président des Forestiers privés d'Île-de-France
Monsieur le Président du Syndicat de la propriété privée rurale d'Ile-de-France
Monsieur le Président du Codérando 78
Monsieur le Président du Codérando 95
Madame la Présidente du Conseil Scientifique Régional du Patrimoine Naturel d'Ile-de-France
Monsieur le Président de l'Office Pour les Insectes et leur Environnement
Monsieur le Président du Conservatoire Botanique National du Bassin Parisien
Monsieur le Président de l'Association Val d'Oise Environnement

Assistaient également à la réunion :

Madame Nelly LECRUX, Chargée de mission Natura 2000, DDT des Yvelines
Monsieur Philippe GALLOT, Responsable aménagement, DDT des Yvelines
Madame Céline PRZYSIECKI, Chargée de mission Natura 2000, Parc Naturel Régional du Vexin français
Madame Jeanne LAVIALLE, Chargée de mission Natura 2000, AEV
Monsieur Olivier PRATTE, Conservateur RNR de la boucle de Moisson, AEV
Madame Christine CAILLIERE, Technicienne, AEV
Monsieur Gillen JAURY, Technicien, AEV
Monsieur Nicolas PROU, Technicien, AEV
Madame Florie RICHARD, Chargée d'opérations foncières, AEV
Monsieur Maxime ROSS-CARRE, Responsable foncier environnement, Lafarge Granulats France
Monsieur Guillaume RIPAUX, Technicien, Fédération Interdépartementale des Chasseurs d'Ile-de-France
Monsieur Denis HAUETER, Agriculteur
Monsieur Régis SAINTIER, Responsable activités, Ile de Loisirs des Boucles de Seine
Monsieur Jean-Claude CHANTELAT, Naturaliste, LPO
Monsieur Gérard BAUDOIN, Naturaliste

Ordre du jour :

- Désignation de la structure porteuse par les élus des collectivités territoriales de situation,
- Rappel sur la démarche Natura 2000 et l'avancement du programme,

Agence des espaces verts, Région Île-de-France Service expertise technique

- Suivis ornithologiques et étude des regroupements d'œdicnèmes criards
- Mesures agro-environnementales territorialisées (MAEC) souscrites,
- Contrats Natura 2000 signés et en projet
- Charte Natura 2000,
- Communication et site Internet,
- Procédure d'évaluation des incidences Natura 2000.

Une visite de terrain était ensuite prévue sur la thématique des MAEC.

Le président du Comité de pilotage, Monsieur Daniel Gouriou, invite dans un premier temps les élus des collectivités territoriales et leurs représentants à se prononcer sur le renouvellement de la candidature de la Région comme structure porteuse du site Natura 2000, seule candidature présentée au préfet des Yvelines par courrier du 8 septembre 2017.

Le quorum étant réuni (13/25), les élus présents se prononcent à l'unanimité en faveur de la candidature de la Région.

Monsieur Gouriou, président du COPIL, annonce donc que la Région est désignée structure porteuse pour la mise en œuvre du document d'objectifs du site, avec délégation de l'animation à l'Agence des espaces verts.

Le renouvellement de la structure porteuse étant acté par le collège des collectivités et de leurs groupements, tous les participants au COPIL sont accueillis par Monsieur Pascal Brusseaux, maire de Guernes.

Madame Huguette Fouché, conseillère régionale, affirme son intérêt pour ce beau territoire et son intention d'en être le porte-parole à la Région.

Madame Marie-Laure Herault, au nom du Préfet des Yvelines, fait part de sa satisfaction de la réunion du COPIL et du renouvellement de la structure porteuse, avec le passage de relais aux collectivités, qui vont permettre de poursuivre les objectifs portés par le DOCOB et de renforcer la concertation sur le site.

Monsieur Gouriou, Président du Comité de pilotage, ouvre la séance en rappelant l'histoire riche du site. En effet, les Boucles sont marquées par le vol d'un des premiers dirigeables, invention d'un propriétaire de la Boucle de Moisson, qui s'envola en 1903 de Moisson pour atterrir au Champs de Mars. En 1947 eu lieu le Jamboree de la Paix qui rassembla plus de 30 000 scouts. Celui-ci fut récemment célébré par le rassemblement de 2300 scouts pour les 70 ans du Jamboree en Août 2017.

Il passe ensuite la parole à Jeanne Lavialle, animatrice du site Natura 2000 à l'Agence des espaces verts de la Région Île-de-France, pour la présentation et le déroulé de l'ordre du jour. Le support de présentation est téléchargeable à l'adresse suivante : <http://boucledemoisson.n2000.fr/agir-pour-la-biodiversite/telechargement>

Gérard Baudoin, ornithologue, projette au cours de la présentation des cartes de répartition des regroupements d'œdicnèmes criards dans la Zone de Protection Spéciale depuis 2009. L'analyse de ces cartes apporte un éclairage intéressant sur la fréquentation de l'espèce des espaces alluvionnaires en bordure de Seine.

Monsieur Baudoin remarque notamment un éclatement du nombre de rassemblements depuis 2008 au sein de sa zone d'étude et une diminution du nombre de nicheurs depuis 2015. Dans la boucle de Moisson, les zones de rassemblement sont menacées par la fréquentation et la fermeture du milieu.

Le support de présentation est téléchargeable à l'adresse suivante : <http://www.epone-environnement.org/especes-patrimoniales-et-remarquables/rassemblements-post-nuptiaux-des-oedicnemes-criards>

Échanges :

MAEC :

Marie Laure Hérault, chef du service Environnement de la DDT, demande quelles sont les tendances pour la souscription de MAEC. L'animatrice répond que tous les agriculteurs en MAEC lors de la programmation précédente se sont réengagés, et qu'un agriculteur de plus et des surfaces supplémentaires ont été engagées en 2017.

Contrats Natura 2000 portant sur les haies

Monsieur Maurice Boudet, maire de Rolleboise, demande si la plantation de haie est possible dans le cadre de contrats Natura 2000. L'animatrice Natura 2000 répond que cela pourrait être ajouté au catalogue de mesures du DOCOB car pour l'instant y figure seulement l'entretien et la réhabilitation de haies.

Guillaume Ripaux, technicien de la Fédération Interdépartementale des Chasseurs d'Ile-de-France indique que la Fédération finance la plantation de haies et que l'entretien est fait par les chasseurs, et que des centaines de mètres linéaires de haies ont été plantés dans le secteur en 2016.

Céline Przysiecki, animatrice Natura 2000 du Parc Naturel Régional du Vexin français, informe que le Parc soutient la plantation en proposant de faire des commandes groupées de plants d'essences locales, pour les communes et les propriétaires du Parc.

David Herman, chargé d'études de la Chambre d'Agriculture, ajoute qu'il existe également des dispositifs mobilisables par des agriculteurs pour la plantation de haies, par exemple Inventif PCAE.

Le Copil se déclare favorable à l'ajout d'une nouvelle mesure de création de haies au DOCOB.

Jacques Ponet, chef du pôle Milieux Naturels de la DDT, précise qu'il faut travailler sur un cahier des charges (notamment essences et éventuellement secteurs prioritaires) de manière à pouvoir valider cet ajout, qui pourrait venir en complément des dispositifs d'entretien et réhabilitation.

La DDT explique que le financement ne sera pas automatique : en effet, pour tout contrat Natura 2000, le dossier de demande de subvention doit présenter l'intérêt du projet par rapport aux espèces prioritaires du site. Il y a ensuite un arbitrage fait par les financeurs pour l'attribution de la subvention, qui tient compte de la localisation des travaux prévus par rapport aux sites de nidification et d'alimentation des espèces.

Arrachage de haies

Gérard Baudoin, naturaliste, rappelle que la plantation de haies est une mesure favorable mais qu'il faudrait également empêcher leur suppression. L'animatrice Natura 2000 répond que cela est interdit, du moins pour celles inscrites dans le registre cartographique de la PAC.

Nelly Lecrux, chargée de mission Natura 2000 à la DDT, précise que l'arrachage de haies est soumis à évaluation des incidences en zone Natura 2000 au titre de la 2^{ème} liste locale. L'assistance s'accorde pour dire qu'il y a malheureusement un problème de contrôle pour le respect de ces mesures.

Monsieur le maire de Rolleboise ajoute qu'il y a un impact négatif en cas de culture ou de traitement intervenant à proximité immédiate de la haie. L'animatrice Natura 2000 indique qu'il existe une

MAEC spécifique pour implanter des bandes enherbées en bordure ou en alignement des haies (zones de refuge écologique, HE50).

Circulation des engins motorisés et autres manifestations sportives

Gérard Baudoin signale un problème de passage de motos sur les pelouses de Rosny. Les maires présents confirment que la circulation de motos et de quads en général est un réel problème, à la fois pour la sécurité des personnes et pour la préservation des milieux.

Les chasseurs expliquent qu'en terrain agricole, les bandes enherbées facilitent la circulation de motos et quads. Ainsi la plantation de haies, par exemple avec des arbres épineux plantés de manière serrée, peut jouer le rôle de barrage contre ces intrusions. L'animatrice Natura 2000 ajoute que ces intrusions constituent un problème récurrent soulevé par les agriculteurs et que cela peut en amener certains à ne pas s'engager en MAEC couvert herbacé.

Madame Herpin Poulenat, maire de Vétheuil, souligne que le passage d'engins non motorisés comme les VTT peut également avoir un impact non négligeable sur les chemins, dans le cas de grandes manifestations. Malheureusement les communes ne sont pas toujours contactées par les organisateurs malgré les recommandations que peuvent faire les Préfectures ou Sous-préfectures en délivrant les autorisations.

Nelly Lecrux répond que la demande d'autorisation se fait dans le département de la ville de départ de la manifestation, ce qui peut être la raison du manque de communication. Elle ajoute qu'il n'y a pas d'obligation à faire une évaluation des incidences Natura 2000 en dessous de 300 participants. Céline Przysiecki dit que la baisse de ce seuil serait une mesure efficace dans un objectif de préservation des milieux.

Espèces envahissantes

Monsieur le maire de Rolleboise demande s'il y a des dispositifs spécifiques pour financer la lutte contre les envahissantes, et s'il existe un site qui répertorie ces dispositifs et les moyens de lutte. L'animatrice Natura 2000 répond qu'à travers un contrat Natura 2000 « restauration des milieux ouverts » peut être financée la lutte contre les espèces envahissantes. Elle ajoute qu'elle peut aider au montage technique du projet. La coordination et la diffusion des connaissances pour la lutte contre les espèces envahissantes relèvent quant à eux du Ministère de la Transition écologique.

S'ensuit une discussion sur les coûts d'élimination des espèces envahissantes. La lutte pouvant se montrer efficace dans le cas de petits foyers d'infestation, les chances de succès sont moindres dans les zones complètement envahies.

Céline Przysiecki explique que le Parc naturel régional du Vexin français travaille avec des entreprises d'insertion pour réduire les coûts sur de tels chantiers.

Corinne Dumont de l'association Yvelines Environnement demande si l'AEV développe des chantiers nature, car cela serait intéressant notamment dans les vergers embroussaillés dans la plaine de Freneuse. L'animatrice Natura 2000 répond que les chantiers nature font partie des projets de l'AEV et que cela peut être un bon moyen également d'informer les habitants sur les enjeux naturels de leur territoire.

Périmètres régionaux d'intervention foncière (PRIF)

Monsieur le maire de Rolleboise demande si l'AEV prévoit d'acheter des terrains, notamment sur Guernes. Jean-François Antoine, chargé de mission écologie de l'AEV, répond que les acquisitions se font en principe en PRIF. Sur Guernes le PRIF est réduit à Flicourt et il n'a pas été envisagé pour l'instant de l'étendre ; cela pourrait être le cas une fois discuté avec les communes et les propriétaires concernés.

Communication

Corinne Dumont, affirmant qu'un classement Natura 2000 est une reconnaissance importante de la richesse d'un territoire, s'étonne qu'il n'y ait pas d'affichage sur les panneaux d'entrée de ville comme le fait le Parc naturel régional du Vexin français.

L'animatrice Natura 2000 répond que cet affichage d'entrée de ville correspond à la stratégie de communication de tous les Parcs naturels régionaux à l'endroit de leurs communes adhérentes. Il n'existe pas l'équivalent pour Natura 2000. De plus, les centre-bourgs ne sont pas dans le périmètre Natura 2000, et c'est seulement une partie du territoire d'une commune qui est désignée. En revanche, l'affichage est obligatoire dans les parcelles pour les propriétaires qui bénéficient de financements Natura 2000.

Cependant, il serait possible pour les communes qui le souhaitent d'afficher un panneau type « Une partie du territoire de la commune est classée Natura 2000 ». Monsieur le Président du Comité de pilotage (et Maire de Moisson), ainsi que les autres maires représentés se prononcent favorablement pour apposer des petits panneaux ou stickers Natura 2000 à l'entrée des villes car ils reconnaissent ce besoin de communication. L'animatrice précise qu'il serait possible de réaliser une commande groupée comme cela a été fait pour le panneau apposé sur l'Île de loisirs.

Les évaluations des incidences Natura 2000 (EIN)

Madame la Maire de Vétheuil soulève le problème des dérangements causés par les jets-skis sur la Seine dans le secteur de l'Île de Saint Martin la Garenne.

Corinne Dumont regrette que certaines activités ne soient pas aujourd'hui reprises dans les différents items des listes nationales ou locales encadrant les EIN. Les arrêtés préfectoraux devraient pouvoir prendre en compte les nouvelles activités qui impactent les sites comme les drones, les jet-skis et d'une façon plus générale les survols à basse altitude y compris de montgolfières.

La DDT souligne que l'application de Natura 2000 en France se base sur la conciliation des usages, ce qui peut être critiqué mais est la seule base réglementaire dont on dispose. En revanche, la communication et l'éducation ont toute leur place pour influencer les pratiques. La réflexion au plan national sur les EIN devrait permettre de faire remonter la nécessité de faire évoluer les dispositifs, notamment pour les activités non encadrées par un régime réglementaire de déclaration ou d'autorisation (liste nationale et liste locale 1) et non comprises dans le référentiel national pour la liste locale 2.

Nicolas Prou, technicien de l'AEV, illustre cela en expliquant qu'à travers les dossiers d'autorisation des manifestations c'est l'occasion de tisser un lien avec les porteurs de projet et de mieux les sensibiliser sur le long terme, afin d'année en année améliorer les pratiques.

Les suivis ornithologiques

Corinne Dumont réagit suite à la présentation faite par l'animatrice en exprimant le regret de voir les effectifs des différentes espèces de la ZPS chuter, alors que l'objectif de la désignation est la conservation de ces espèces. L'animatrice Natura 2000 précise que seules deux des espèces cibles du site voient leurs effectifs chuter, et que cela est à relier à des dynamiques similaires dans la Région.

Les regroupements d'œdicnèmes criards

Guillaume Ripaux indique que dans le cadre des suivis organisés par la Fédération de chasse des œdicnèmes sont souvent observés et qu'il est prêt à transmettre ses observations. Gérard Baudoin propose de collaborer aussi sur la modification des dates de battues sur les lieux de rassemblement. Il précise que les couples installés dans les parcelles agricoles (maïs, tournesol) ont souvent une seule ponte car la végétation est ensuite trop haute.



Monsieur le Maire de Freneuse indique que, d'après ses observations, la culture d'asperges est également particulièrement appréciée des Œdicnèmes, ainsi que les jachères nues qui ne sont malheureusement plus autorisées.

Visite de parcelles en MAEC

La suite de la journée se déroule sur les terres agricoles de Guernes autour de parcelles engagées en MAEC. Monsieur HAUETER, éleveur bovin, fait part de son expérience dans cette contractualisation. L'animatrice Natura 2000 présente la mesure souscrite et le déroulement de l'engagement. Les débats s'articulent avec les élus des communes, ornithologues, DRIEE, DDT, chambre d'agriculture et département autour des problématiques d'évolution dans le temps des parcelles, des besoins écologiques des espèces et des itinéraires techniques. Un regroupement postnuptial d'œdicnèmes criards (9 individus) est observé au cours de la visite sur une des parcelles contractualisées.



Liste des destinataires « Boucles de Moisson »

Madame la Directrice	Agence de l'Eau Seine Normandie
Monsieur le Directeur	Direction régionale et interdépartementale de l'environnement et de l'énergie
Monsieur le Préfet	Préfecture des Yvelines
Monsieur le Préfet	Préfecture du Val d'Oise
Monsieur le Sous-Préfet	Sous-Préfecture de Mantes-la-Jolie
Monsieur le Directeur	Direction Départementale des Territoires des Yvelines
Monsieur le Directeur	Direction Départementale des Territoires du Val d'Oise
Madame la Présidente	Conseil Régional IDF
Monsieur le Président	Conseil Départemental des Yvelines
Monsieur le Président	Conseil Départemental du Val d'Oise
Monsieur le Maire	BOISSY MAUVOISIN
Monsieur le Maire	JOUY MAUVOISIN
Monsieur le Maire	MANTES LA JOLIE
Monsieur le Maire	PERDREAUVILLE
Monsieur le Maire	BONNIERES SUR SEINE
Monsieur le Maire	LA VILLENEUVE EN CHEVRIE
Madame le Maire	LOMMOYE
Monsieur le Maire	MERICOURT
Monsieur le Maire	MOUSSEAUX SUR SEINE
Monsieur le Maire	ROLLEBOISE
Monsieur le Maire	FOLLAINVILLE DENNEMONT
Monsieur le Maire	GUERNES
Monsieur le Maire	SAINT MARTIN LA GARENNE
Monsieur le Maire	ROSNY SUR SEINE
Monsieur le Maire	FRENEUSE
Monsieur le Maire	MOISSON
Monsieur le Maire	BREVAL
Madame le Maire	VETHEUIL
Monsieur le Président	Communauté urbaine Grand Paris Seine & Oise
Monsieur le Président	Communauté de Communes Vexin Val de Seine
Monsieur le Président	Communauté de communes Les portes de l'Ile-de-France
Madame la Présidente	Agence des espaces verts de la Région Ile-de-France
Monsieur le Président	Syndicat intercommunal du PNR du Vexin Français
Monsieur le Directeur	Établissement Public d'Aménagement du Mantois Seine Aval (EPAMSA)
Monsieur le Président	Chambre Interdépartementale d'Agriculture d'Ile-de-France
Monsieur le Président	Fédération Interdépartementale des Chasseurs d'Ile-de-France
Monsieur le Président	Union Nationale des Industries de Carrières et d'Exploitation de Matériaux
Monsieur le Président	Syndicat interdépartemental de la propriété privée rurale de l'Ile-de-France
Monsieur le Délégué	Centre Régional de la Propriété Forestière (CRPF)

Agence des espaces verts de la Région d'Île-de-France

Cité régionale de l'environnement
90-92 avenue du Général Leclerc – 93 500 PANTIN
Téléphone : 01 83 65 38 00 –
www.aev-iledefrance.fr

Monsieur le Président Fédération des Yvelines pour la pêche et la protection du milieu aquatique
Monsieur le Président Fédération du Val d'Oise pour la pêche et la protection du milieu aquatique
Monsieur le Président CoDéRando 78
Monsieur le Président CoDéRando 95
Madame la Présidente Conseil Scientifique Régional du Patrimoine Naturel d'Ile-de-France (CSRPN)
Monsieur le Président Conservatoire Botanique National du Bassin Parisien (CBNBP)
Monsieur le Président Centre Ornithologique d'Ile-de-France (CORIF)
Madame la Présidente Association Yvelines Environnement
Monsieur le Président Association Val d'Oise Environnement
Monsieur le Président Office Pour les Insectes et leur Environnement (OPIE)

Agence des espaces verts de la Région d'Île-de-France

Cité régionale de l'environnement
90-92 avenue du Général Leclerc – 93 500 PANTIN
Téléphone : 01 83 65 38 00 –
www.aev-iledefrance.fr